

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1324

6 mai 2016

SOMMAIRE

BA-A2 S.C.A.	63510	RCAF Enduro S.à r.l.	63527
BELLE SAUVAGE, Creations and Developments Womens & Menswear International	63512	Real Business S.à r.l.	63525
Biceps Fitness S.à r.l.	63550	Sammartini S.à r.l.	63529
Blackstone / GSO Loan Financing (Luxembourg) S.à r.l.	63506	Scaht Architecture & Développement S.A. ...	63531
Blue Moon Consult S.à r.l.	63513	SDO Traders and Services S.à r.l.	63532
Boston & Alexander	63508	Selp (Delta Spare 2) S.à r.l.	63533
Buis S.A., SPF	63514	Seshat Capital S.A.	63527
By Kilian Group S.à r.l.	63515	Seynaeve Textiles Lux S.à r.l.	63527
Coller Epee S.à r.l.	63516	Space Cargo Unlimited	63534
Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A.	63520	Sub Para Mies S.à r.l.	63534
De Grénge Jeannot S.à r.l.	63551	Tempus Investments S.à r.l.	63535
IKAV EE S.à r.l.	63552	Tempus Investments S.à r.l.	63535
Infinity Management S.A.	63551	The Spirit of Music S.à r.l.	63539
Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l.	63552	The Spirit of Music S.à r.l.	63540
Malionias S.à r.l.	63552	Topaz Holdings S.à r.l.	63540
MD Mezzanine S.A., SICAR	63546	Triangle Investments S.à r.l.	63542
Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l. ..	63552	Triangle Investments S.à r.l.	63542
Optimal Solutions S.à r.l.	63550	Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l.	63546
		Trius MEP S.à r.l.	63546

Blackstone / GSO Loan Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 199.065.

In the year two thousand and sixteen, on the third day of February.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Blackstone / GSO Loan Financing Limited, being a closed-ended investment company limited by shares incorporated and validly existing under the laws of Jersey having its registered office at Liberté House, 19-23 La Motte Street, St Helier, JE2 4SY, register number 115628, being registered on the London stock exchange under number ISIN JE00BNCB5T53 (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Blackstone / GSO Loan Financing (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199.065, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 23 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2648 dated 28 September 2015 (the “Company”). The articles of association of the Company have not yet been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,980,001.- (one million nine hundred eighty thousand one Euro) to raise it from its present amount of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) to EUR 2,000,001.- (two million one Euro) by the issuance of 1,980,000 (one million nine hundred eighty thousand) new class A shares and 1 (one) new class B share with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

2. Acceptance of the subscription and allotment of the newly issued class A shares and the newly issued class B share to Blackstone / GSO Loan Financing Limited in consideration for a contribution in kind.

3. Amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,980,001.- (one million nine hundred eighty thousand one Euro) to raise it from its present amount of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) to EUR 2,000,001.- (two million one Euro) by the issuance of 1,980,000 (one million nine hundred eighty thousand) new class A shares and 1 (one) new class B share with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Second resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared, Blackstone / GSO Loan Financing Limited, aforementioned, here represented by Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy (the “Subscriber”) and declared to subscribe for 1,980,000 (one million nine hundred eighty thousand) new class A shares and 1 (one) new class B share to be fully paid up by contribution in kind.

The Subscriber stated that this contribution is free of any pledge, lien or charge. Evidence of the contribution and of its valuation has been given to the notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and contribution in kind by the Subscriber, (ii) to allot the new class A shares and the new class B share to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 paragraph 1 of the Company’s articles of association which shall henceforth read as follows in order to reflect the above mentioned capital increase:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 2,000,001.- (two million one Euro), represented by 2,000,000 (two million) Class A Shares and 1 (one) Class B Share with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand eight hundred Euro (2,800.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le troisième jour de février.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Blackstone / GSO Loan Financing Limited, une société d'investissement à capital fixe («closed-ended investment company limited by shares») soumis au droit de l'Etat de Jersey, établie et ayant son siège social à Liberté House, 19-23 La Motte Street, St Helier, JE2 4SY, avec numéro de registre 115628, enregistrée auprès de la Bourse de Londres sous le numéro ISIN JE00BNCB5T53 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Sophie ARVIEUX, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration susmentionnée, signée par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de Blackstone / GSO Loan Financing (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.065, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2648 du 28 septembre 2015 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 1.980.001,- (un million neuf cent quatre-vingt mille et un euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 20.000,- (vingt mille euros) à EUR 2.000.001,- (deux millions et un euros) par l'émission de 1.980.000 (un million neuf cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales de Catégorie A et 1 (une) nouvelle part sociale de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

2. Acceptation de la souscription et du paiement des nouvelles parts sociales de Catégorie A et de la nouvelle part sociale de Catégorie B émises par Blackstone / GSO Loan Financing Limited par un apport en nature.

3. Modification de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

4. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.980.001,- (un million neuf cent quatre-vingt mille et un euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 20.000,- (vingt mille euros) à EUR 2.000.001,- (deux millions et un euros) par l'émission de 1.980.000 (un million neuf cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales de Catégorie A et 1 (une) nouvelle part sociale de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Deuxième résolution Souscription - Paiement

Est alors apparue, Blackstone / GSO Loan Financing Limited, représentée aux fins des présentes par Maître Sophie ARVIEUX, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration susmentionnée (le «Souscripteur») et a déclaré souscrire à 1.980.000 (un million neuf cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales de Catégorie A et 1 (une) nouvelle part sociale de Catégorie B et de les libérer intégralement par un apport en nature.

Le Souscripteur affirme que l'apport est libre de tout nantissement, engagement ou autre charge. La preuve de l'apport et de son évaluation a été donnée au notaire.

Finalement, l'Associé Unique a résolu (i) d'accepter la prédite souscription et l'apport en nature par le Souscripteur, (ii) de répartir les nouvelles parts sociales de Catégorie A et 1 (une) nouvelle part sociale de Catégorie B au Souscripteur comme exposé ci-dessus et (iii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra dorénavant se lire comme suit afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-avant.

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 2.000.001,- (deux millions et un euros) représenté par 2.000.000 (deux millions) de Parts Sociales de Catégorie A et 1 (une) Part Sociale de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille huit cents euros (2.800,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Sophie Arvieux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 février 2016. Relation: EAC/2016/3152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016071421/136.

(160035712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Boston & Alexander, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 156.572.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Mr Cheikh Ndiaye, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Boston & Alexander Number One Fund Limited, an entity incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at c/o Walkers Corporate Services (BVI) Limited, 171 Main Street, PO Box 92, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered with the BVI Business Company under number No. 541638 (the "Sole Shareholder"),

pursuant to a proxy, being the sole shareholder of "Boston & Alexander", a société anonyme having its registered office at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156.572 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated 28 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2495 of 18 November 2010.

The proxy signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 17 December 2014 by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial number 583 of 3 March 2015.

II. The Sole Shareholder waives its right to convening notice and declares that it has had sufficient knowledge of the agenda referred to in paragraph III below.

III. The Sole Shareholder holds all the outstanding shares of the Company so that the decisions can validly be taken on the following items:

Agenda

1. To dissolve and put the Company into liquidation as from 31 December 2015;

2. Subject to the prior approval of the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier thereon, to appoint FIDEURO, a Luxembourg société anonyme unipersonnelle whose registered office is located at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151.304, represented by Mr Alain Peigneux, as liquidator of the Company and determine its powers and remuneration; and

3. In accordance with Article 27 of the articles of incorporation of the Company, to give power to the liquidator so appointed to distribute the Company's net proceeds in kind, it being understood that any shareholder voting against this resolution shall receive payment of the liquidation proceeds to which it is entitled in cash.

After having carefully considered the documents mentioned here above, copies of which have been presented to the Sole Shareholder and will remain attached to this deed, the following resolutions were passed by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation) as from 31 December 2015.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint, subject to the prior approval of the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier, FIDEURO, a Luxembourg société anonyme unipersonnelle, incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.304, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, represented by Mr Alain Peigneux, as liquidator of the Company, and to grant it the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended).

The Sole Shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation, if such authorisation is required by law.

The Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is discharged by the Sole Shareholder to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

It may, under its responsibility, for specific operations of contracts, delegate to one or more proxies part of its powers to determine.

The liquidator is authorised, with respect to the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceeds that it would consider appropriate.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable in Luxembourg to services rendered by chartered accountants.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved, in accordance with Article 27 of the articles of incorporation of the Company, to give power to the liquidator appointed under the second resolution above to distribute in kind the Company's net proceeds to be allocated to the Sole Shareholder.

All the items of the agenda have been resolved upon.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded only in English in accordance with article 26(2) of the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its respective name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Signé: C. NDIAYE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/331. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071424/79.

(160035235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

BA-A2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 203.193.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mrs Kalliopi FOURNARI, employee, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire commandité) (the "General Partner") of "BA-A2 S.C.A.", a partnership limited by shares (société en commandite par actions), established and having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 203193, (hereafter the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions of the General Partner, taken on January 15, 2016 and January 18, 2016 (the "Resolutions");

a copy of such Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the officiating notary on January 12, 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and its articles of association (the "Articles") have not been amended since then.

2. The subscribed share capital of the Company is set at forty thousand US Dollars (USD 40,000.-), represented by:

a) 3 (three) A Shares, having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) each held by the Special Limited Shareholder; and

b) one (1) C Share, having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) held by the General Partner.

3. Pursuant to article 6 of the Articles, the authorised share capital of the Company is set at nineteen million one hundred ten thousand US Dollars (USD 19,110,000.-).

The General Partner is authorised (during a period of five years ending on January 12, 2021 and subject to renewal decided by the General Meeting and adopted in the manner required for amendment to the Articles, as per article 12) to:

a) increase on one or several occasions the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorised share capital and to issue such type and number of Shares, with or without share premium, as the General Partner may determine; and

b) record by way of notarial deed each and any issuance of Shares and to amend article 6 of the Articles and the register of Shares of the Company accordingly.

4. Through its resolutions dated January 15, 2016 the General Partner has realized a first increase of capital by the amount of five hundred ten thousand US dollars (USD 510,000.-) so as to raise the subscribed capital from its initial amount of forty thousand US dollars (USD 40,000.-) up to five hundred fifty thousand US dollars (USD 550,000.-), by the creation of fifty-one (51) new A Shares, with a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) each (the "Newly Issued A Shares").

5. Through its resolutions dated January 18, 2016 the General Partner has realized a second increase of capital by the amount of twelve million three hundred seventy thousand US dollars (USD 12,370,000.-) so as to raise the subscribed capital from its amount of five hundred fifty thousand US dollars (USD 550,000.-) up to twelve million nine hundred twenty thousand US dollars (USD 12,920,000.-), by the creation of three hundred eighty-four (384) B Shares, with a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) each (the "B Shares") and eight hundred fifty-three (853) D Shares, with a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) each (the "D Shares" and together with the Newly Issued A Shares and the B Shares, the "Newly Issued Shares"), issued with a share premium of an aggregate amount of six million one hundred eighty-five thousand US dollars (USD 6,185,000.-).

6. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the minutes of the General Partner's Resolutions.

All the Newly Issued Shares have been fully paid up by a contribution in cash. The proof of the payment of nineteen million sixty-five thousand US dollars (USD 19,065,000.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7. As a consequence of the foregoing, the subscribed share capital of the Company as at February 18, 2016 is set at twelve million nine hundred twenty thousand US dollars (USD 12,920,000.-) and the first and second paragraphs of article 6 of the Articles are amended and shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at twelve million nine hundred twenty thousand US dollars (USD 12,920,000), represented by:

- a) fifty-four (54) A Shares, having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000) each, held by the Special Limited Shareholder,
- b) three hundred eighty-four (384) B Shares, having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000) each, held by the Other Limited B Shareholders,
- c) one (1) C Share, having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000) held by the General Partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and
- d) eight hundred fifty-three (853) D Shares, having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000) each, held by the Other Limited D Shareholders.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at five thousand eight hundred Euros (EUR 5,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Madame Kalliopi FOURNARI, employée, dont l'adresse professionnelle est située au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en qualité de mandataire du Gérant en tant qu'actionnaire commandité (l'“Actionnaire Commandité”) de “BA-A2 S.C.A.”, une société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 203193, (ci-après la “Société”),

en vertu de pouvoirs lui conférés par résolutions de l'Actionnaire Commandité, prises le 15 janvier 2016 et le 18 janvier 2016 (les “Résolutions”);

une copie desdites Résolutions, après avoir été signée “ne varietur” par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 janvier 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et ses statuts (les “Statuts”) n'ont pas été modifiés depuis lors.

2. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante mille dollars US (USD 40.000,-), représenté par:

a) 3 (trois) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000,-) chacune, détenues par le Special Limited Shareholder, et

b) une (1) Action de Classe C ayant une valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000,-) détenue par l'Actionnaire Commandité.

3. Conformément à l'article 6 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à dix-neuf millions cent dix mille dollars US (USD 19.110.000,-).

L'Actionnaire Commandité est autorisé (pour une durée de cinq ans, prenant fin le 12 janvier 2021 et sauf en cas de prolongation décidée par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12) à:

a) augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé et émettre un type et un nombre d'Actions, avec ou sans prime d'émission, tel que décidé par l'Actionnaire Commandité; et

b) enregistrer sous forme d'acte notarial toute émission d'Actions et modifier l'article 6 des Statuts ainsi que le registre des Actions de la Société en conséquence.

4. Par ses résolutions du 15 janvier 2016, l'Actionnaire Commandité a réalisé une première augmentation de capital à concurrence de cinq cent dix mille dollars US (USD 510.000,-) afin de porter le capital social souscrit de son montant initial de quarante mille dollars US (USD 40.000,-) à cinq cent cinquante mille dollars US (USD 550.000,-), par la création de

cinquante et une (51) nouvelles actions de Classe A, avec une valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000,-) chacune (les “Nouvelles Actions de Classe A Emises”).

5. Par ses résolutions du 18 janvier 2016, l'Actionnaire Commandité a réalisé une seconde augmentation de capital à concurrence de douze millions trois cent soixante-dix mille dollars US (USD 12.370.000,-) afin de porter le capital social souscrit de son montant de cinq cent cinquante mille dollars US (USD 550.000,-) à douze millions neuf cent vingt mille dollars US (USD 12.920.000,-), par la création de trois cent quatre-vingt-quatre (384) actions de Classe B, avec une valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000,-) chacune (les “Actions de Classe B”) et huit cent cinquante-trois (853) actions de Classe D, avec une valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000,-) chacune (les “Actions de Classe D”) et ensemble avec les Nouvelles Actions de Classe A Emises et les Actions de Classe B, les “Actions Nouvellement Emises”), émises avec une prime d'émission d'un montant total de six millions cent quatre-vingt-cinq mille dollars US (USD 6.185.000,-).

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs détaillés dans les procès-verbaux des Résolutions de l'Actionnaire Commandité.

Toutes les Actions Nouvellement Emises ont été libérées intégralement par un apport en numéraire. La preuve du paiement des dix-neuf millions soixante-cinq mille dollars US (USD 19.065.000,-) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève, au 18 février 2016, à douze millions neuf cent vingt mille dollars US (USD 12.920.000,-) et les premier et deuxième alinéas de l'article 6 des Statuts sont modifiés et se liront dorénavant comme suit:

“Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze millions neuf cent vingt mille dollars US (USD 12.920.000), représenté par:

a) cinquante-quatre (54) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000) chacune, détenues par le Special Limited Shareholder,

b) trois cent quatre-vingt-quatre (384) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000) chacune, détenues par les Other Limited B Shareholders,

c) une (1) Action de Classe C ayant une valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000), détenue par l'Actionnaire Commandité, en représentation de sa responsabilité illimitée dans la Société, et

d) huit cent cinquante-trois (853) Actions de Classe D ayant une valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000) chacune, détenues par les Other Limited D Shareholders.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: K. FOURNARI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 février 2016. 2LAC/2016/3903. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071427/160.

(160035618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

BELLE SAUVAGE, Creations and Developments Womens & Menswear International, Société Anonyme.

Siège social: L-8027 Strassen, 35, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 135.403.

L'an deux mil seize, le dix-sept février.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur Christian NEUMAN, né le 25 mars 1979 à Luxembourg, demeurant à L-8027 Strassen, 35, rue Raoul Follereau,

Madame Maria Virginia FERREIRA, née le 9 avril 1980 à Misiones (Argentine) demeurant à L-8027 Strassen, 35, rue Raoul Follereau, ici représentée par Monsieur Christian NEUMAN, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de la société

«BELLE SAUVAGE, CREATIONS AND DEVELOPMENTS WOMENS & MENSWEAR INTERNATIONAL S.A.»

ayant son siège social à L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.403,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 13 février 2008, numéro 369, page 17.679.

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8027 Strassen, 35, rue Raoul Follereau.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Strassen.»

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. NEUMAN K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 février 2016. Relation: 2LAC/2016/3621. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071434/51.

(160035049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Blue Moon Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 février 2016.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2016071442/13.

(160035217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Buis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.800.

L'an deux mil seize, le quinze février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial BUIS SPF S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 97.800 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 95 du 23 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, reçu en date du 8 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 3057 du 3 décembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président nomme secrétaire Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Georges HELLENBRAND, maître en droit et Monsieur Stéphane SANTER, maître en droit, les deux demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 750.000 (sept cent cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de 1.200.000.- EUR (un million deux cent mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Allocution du président de l'assemblée;
- 2) Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 3) Nomination d'un liquidateur;
- 4) Définition des pouvoirs du liquidateur;
- 5) Fixation de la rémunération du liquidateur;
- 6) Divers.

Monsieur le Président prend alors la parole et expose que la Société a estimé utile de faire convoquer cette présente assemblée aux fins de soumettre aux actionnaires la question de voter sa dissolution.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite mis au vote, et par des votes séparés les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité, sans abstentions:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur unique Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, Avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur représentera la Société en toutes circonstances sous sa signature unique.

Quatrième résolution

La rémunération des liquidateurs est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'un acompte de 2.000.- EUR (deux mille euros) lui est attribué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Geiben, L. Backes, G. Hellenbrand, S. Santer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 février 2016. Relation: 2LAC/2016/3942. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016071447/67.

(160035678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

By Kilian Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.215.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 79, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 192.683.

I. Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 24 février 2016 que l'associé unique de la Société, BY KILIAN COMPANIES S.à r.l. a transféré la totalité des 132.150 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Estee Lauder Cosmetics Limited, une private company, constituée et régie selon les lois de l'Angleterre et Wales, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 659213, ayant son siège social à l'adresse suivante: One Fitzroy Place, 6 Mortimer Street, Londres W1T3JJ, Royaume-Uni.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Estee Lauder Cosmetics Limited 132.150 part sociales

II. Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 février 2016

En date du 24 février 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Kilian HENNESSY (gérant de catégorie A), Monsieur Christophe DAVEZAC (gérant de catégorie B) et Madame Valery BEUKEN (gérant de catégorie B) de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Bart TAEYMANS, né le 1^{er} août 1971 à Anvers, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 15, Nijverheidsstraat, 2260 Oevel, Belgique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Teresa BRUZZO, née le 14 avril 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 7, Corporate Center Drive, NY 11747/3 Melville, New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Tracy T. TRAVIS, née le 22 juin 1962 à Rochester, New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 185, Saxon Woods Road, Scarsdale NY 10583, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Guy HARLES, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 41A, Avenue John F. Kennedy, L-2082 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

* Monsieur Bart TAEYMANS, gérant de catégorie A

* Madame Teresa BRUZZO, gérant de catégorie B

* Madame Tracy T. TRAVIS, gérant de catégorie B

* Monsieur Guy HARLES, gérant de catégorie B

- de transférer le siège social de la Société du 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg au:
79, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

BY KILIAN GROUP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016071448/44.

(160035112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Coller Epee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.001.

In the year two thousand fifteen, on the thirty-first day of December,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy de Luxembourg,

Is held

the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of the Company, incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Goedert notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 72 dated 10 January 2012 and lastly amended by a deed enacted on 6 December 2012 by Maître Carlo Goedert, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg (the Articles), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 278 dated 5 February 2013.

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange.

Who appoints as secretary Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange.

The Meeting appoints as scrutineer Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange.

I. The Shareholders represented at the Meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholders represented, and the members of the Meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the Meeting;

II. The aforesaid attendance list and the proxies given by the shareholders represented at this Meeting have been signed in full by the members of the bureau and the undersigned notary and will remain attached to the present deed with which it will be registered;

III. That as a result of the aforementioned attendance list all ninety thousand (90,000) shares issued are represented at the Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda;

IV. The Shareholders waive their rights to the prior notice of the current Meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

V. Capitalized terms not otherwise defined herein have the meaning ascribed thereto in the Articles; and

VI. That the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

1. Approval of interim financial statements of the Company (the IFS) and acknowledgement of the Available Amount determined by the Board on the basis of the IFS;

2. Approval of the cancellation of the entire sub-classes A9, B9, C9 and D9, for the Total Cancellation Amount;

3. Approval of the subsequent amendment of article 5.1 of the Articles, the rest of the Articles remaining unchanged, in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

4. Miscellaneous.

VII. After discussion, the Shareholders unanimously resolved on the decisions to be made on the basis of the above agenda:

First resolution

The Meeting resolves to approve the IFS and acknowledges the Available Amount of twenty one million two hundred and twelve thousand five hundred and eighty-eight euros and eighty-seven cents (EUR 21,212,588.87) determined by the Board on the basis of the IFS.

Second resolution

The Meeting resolves to cancel the entire sub-classes A9, B9, C9 and D9, for a Total Cancellation Amount of two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and forty-four euro and fourteen cents (EUR 2,223,143.14) as described in the table below.

Shares		Coller International V-A, L.P.		Coller International Partners VI, L.P.	
Class of Shares	Subclass of shares	Number of shares	Cancellation amount EUR	Number of shares	Cancellation amount EUR
Class A	A9	5,000	1,111,572.07	-	-
Class B	B9	-	-	4,745	1,054,985.74
Class C	C9	-	-	-	-
Class D	D9	-	-	-	-
% of the Total Cancellation Amount		50 %		47.45469229 %	
Shares		Coller International Partners VI Parallel Fund, L.P.		Coller International Partners VI Parallel Fund (Latin America), L.P.	
Class of Shares	Subclass of shares	Number of shares	Cancellation amount EUR	Number of shares	Cancellation amount EUR
Class A	A9	-	-	-	-
Class B	B9	-	-	-	-
Class C	C9	231	51,441.30	-	-
Class D	D9	-	-	23	5,144.03
% of the Total Cancellation Amount		2.31391611 %		0.23139161 %	

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting amends the article 5 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at eighty thousand and one euro (EUR 80,001), divided into Class A shares, Class B shares, Class C shares and Class D shares subdivided into:

1. five thousand (5,000) Class A1 shares;
2. five thousand (5,000) Class A2 shares;
3. five thousand (5,000) Class A3 shares;
4. five thousand (5,000) Class A4 shares;
5. five thousand (5,000) Class A5 shares;
6. five thousand (5,000) Class A6 shares;
7. five thousand (5,000) Class A7 shares;
8. five thousand (5,000) Class A8 shares;
10. four thousand seven hundred forty nine (4,749) Class B1 shares;
11. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B2 shares;
12. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B3 shares;
13. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B4 shares;
14. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B5 shares;
15. four thousand seven hundred forty-five (4,745) Class B6 shares;
16. four thousand seven hundred forty-five (4,745) Class B7 shares;
17. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B8 shares;
19. two hundred thirty five (235) Class C1 shares;
20. two hundred thirty one (231) Class C2 shares;
21. two hundred thirty one (231) Class C3 shares;
22. two hundred thirty one (231) Class C4 shares;
23. two hundred thirty one (231) Class C5 shares;
24. two hundred thirty one (231) Class C6 shares;
25. two hundred thirty one (231) Class C7 shares;
26. two hundred thirty one (231) Class C8 shares;

28. twenty four (24) Class D1 shares;
 29. twenty three (23) Class D2 shares;
 30. twenty three (23) Class D3 shares;
 31. twenty three (23) Class D4 shares;
 32. twenty three (23) Class D5 shares;
 33. twenty three (23) Class D6 shares;
 34. twenty three (23) Class D7 shares;
 35. twenty three (23) Class D8 shares;
- all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The shares of the different sub-classes A shall be collectively referred to as Class A shares, the shares of the different subclasses B shall be collectively referred to as Class B shares, the shares of the different sub-classes C shall be collectively referred to as Class C shares and the shares of the different sub-classes D shall be collectively referred to as Class D shares. Class A shares, Class B shares, Class C shares and Class D shares are herein collectively referred to as shares and each a share."

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Pétange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the Meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la Société, constituée par acte notarié de Maître Carlo Goedert, notaire résidant à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 en date du 10 janvier 2012, dernièrement modifié par un acte reçu le 6 décembre 2012 par Maître Carlo Goedert, notaire résidant à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg (les Statuts), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 278 en date du 5 février 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange.

Laquelle élit comme secrétaire Madame Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange
L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange

I. Les associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les membres de l'Assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente Assemblée;

II. Ladite liste de présence et les procurations délivrées par les associés représentés à cette Assemblée ont été signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les quatre-vingt-dix mille (90 000) parts sociales émises sont représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour;

IV. Les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente Assemblée et reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqué et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document;

V. Les termes capitalisés non définis autrement dans les présentes ont le sens précisé dans les Statuts; et

VI. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Agenda

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société (les CI) et prise de connaissance du Montant Disponible déterminé par le Conseil sur la base des CI;

2. Approbation de l'annulation de toute les sous-classes A9, B9, C9 et D9 pour le Montant Total d'Annulation;

3. Approbation de la modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

4. Divers.

VII. Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les CI et prend connaissance du Montant Disponible de vingt et un millions deux cent douze mille cinq cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 21.212.588,87) déterminé par le Conseil sur la base des CI.

Deuxième résolution

Le meeting décide d'annuler toutes les sous-classes A9, B9, C9 et D9 pour le Montant Total d'Annulation de deux millions cent vingt-trois mille cent quarante-trois euros et quatorze centimes (EUR 2.223.143,14) tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

Actions		Coller International V-A, L.P.		Coller International Partners VI, L.P.	
Class d'Actions	Sous-Classes d'Actions	Nombre d'Actions	Montant d'Annulation EUR	Nombre d'Actions	Montant d'Annulation EUR
Class A	A9	5.000	1.111.572,07	-	-
Class B	B9	-	-	4.745	1.054.985,74
Class C	C9	-	-	-	-
Class D	D9	-	-	-	-
% du Montant Total d'Annulation		50 %		47.45469229 %	
Actions		Coller International Partners VI Parallel Fund, L.P.		Coller International Partners VI Parallel Fund (Latin America), L.P.	
Class d'Actions	Sous-Classes d'Actions	Nombre d'Actions	Montant d'Annulation EUR	Nombre d'Actions	Montant d'Annulation EUR
Class A	A9	-	-	-	-
Class B	B9	-	-	-	-
Class C	C9	231	51.441,30	-	-
Class D	D9	-	-	23	5.144,03
% du Montant Total d'Annulation		2.31391611 %		0.23139161 %	

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 80.001,-), divisé en parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C et parts sociales de catégorie D subdivisées en:

1. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A1;
2. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A2;
3. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A3;
4. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A4;
5. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A5;
6. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A6;
7. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A7;
8. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A8;
10. quatre mille sept cent quarante-neuf (4.749) parts sociales de catégorie B1;
11. quatre mille sept cent quarante-cinq (4.745) parts sociales de catégorie B2;

12. quatre mille sept cent quarante-cinq (4.745) parts sociales de catégorie B3;
 13. quatre mille sept cent quarante-cinq (4.745) parts sociales de catégorie B4;
 14. quatre mille sept cent quarante-cinq (4.745) parts sociales de catégorie B5;
 15. quatre mille sept cent quarante-cinq (4.745) parts sociales de catégorie B6;
 16. quatre mille sept cent quarante-cinq (4.745) parts sociales de catégorie B7;
 17. quatre mille sept cent quarante-cinq (4.745) parts sociales de catégorie B8;
 19. deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie C1;
 20. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C2;
 21. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C3;
 22. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C4;
 23. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C5;
 24. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C6;
 25. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C7;
 26. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C8;
 28. vingt-quatre (24) parts sociales de catégorie D1;
 29. vingt-trois (23) parts sociales de catégorie D2;
 30. vingt-trois (23) parts sociales de catégorie D3;
 31. vingt-trois (23) parts sociales de catégorie D4;
 32. vingt-trois (23) parts sociales de catégorie D5;
 33. vingt-trois (23) parts sociales de catégorie D6;
 34. vingt-trois (23) parts sociales de catégorie D7;
 35. vingt-trois (23) parts sociales de catégorie D8;
- chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Les parts sociales des différents sous-catégories A sont désignées collectivement comme les parts sociales de catégorie A, les parts sociales des différentes sous-catégories B sont désignées collectivement comme les parts sociales de catégorie B, les parts sociales des différentes sous-catégories C sont désignées collectivement comme les parts sociales de catégorie C et les parts sociales des différentes sous-catégories D sont désignées collectivement comme les parts sociales de catégorie D. Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C et les parts sociales de catégorie D sont désignées collectivement comme parts sociales et chacune une part sociale.»

Clôture de l'assemblée

Les résolutions précitées ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française et en cas de désaccord entre les parties entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié a été rédigé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016071455/249.

(160035098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 305.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.256.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of January.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 184916;

2) LJ Cresco Holdings II Limited, a company formed and existing under the laws of Isle of Man, having its registered office at Commerce House, 1 Bowring Road, Ramsey, Isle of Man IM8 2LQ, registered with the Registrar of Companies of the Isle of Man under number 007873V;

3) Saltney Holdings Limited, a company formed and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 3175, Road Town Tortola, BVI registered in the British Virgin Islands company register under company number 1781774;

4) Fountain Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A Boulevard Royal L-2449, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 195565; and

5) Emc2 Fund Ltd, a company formed and existing under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered office at PO Box SP 63131, Bayside Executive Park, Building no. 1, West Bay Street, Nassau, Bahamas, registered under the company number 171974 B

all here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of 5 powers of attorney given under private seal.

Which powers of attorney, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above (the Shareholders), have requested the notary to enact the following:

- That the present partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of “Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A.” (the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 190256 has been incorporated by a deed of Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 9 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 October 2014 under number 3163. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, on July 22nd, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 September 2015 under number 2582.

- That the share capital of the Company amounts to EUR 841,155.-represented by 1 share of the general partner of the Company having a nominal value of EUR 1.- and 841,154 ordinary shares having a nominal value of EUR 1.- each.

- That the Shareholders holding 100% of the share capital of the Company declare having been informed in advance on the agenda of the meeting (the Meeting) and to have waived any convening notice. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda:

Agenda:

1. Removal of the nominal value of each existing unlimited shares and of each existing ordinary shares;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty-six thousand one hundred fifty-five euro (EUR 536,155) in order to bring it from its current amount of eight hundred forty-one thousand one hundred fifty-five Euro (EUR 841,155.-), represented by one (1) share of the General Partner (the “Unlimited Share”) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and eight hundred forty-one thousand one hundred and fifty-four (841,154) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to three hundred and five thousand Euro (EUR 305,000.-), without cancellation of any share but by way of the reduction of the pair value of each share, and with the purpose to:

(i) absorb the cumulative losses incurred by the Company as of 31 December 2014 in an aggregate amount of two hundred forty-six thousand eight hundred twenty-four Euro and twenty-nine cent (246,824.29),

(ii) establish a special reserve account in the amount of one hundred sixty-three thousand thirty Euro and seventy-one cents (EUR 163,030.71), which it will have to absorb losses incurred or to increase share capital by incorporation of this reserve, and

(iii) reimburse the shareholders for an amount of one hundred twenty-six thousand three hundred Euro (EUR 126,300.-), in the proportion of their detention in the share capital and under respect of the conditions foreseen by article 69 (2) of the law of the 10th August 1915 on commercial companies,

3. Subsequent amendment the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall have the following wording:

“ **Art. 5. Capital.** The subscribed capital is set at three hundred and five thousand euro (EUR 305,000.-), represented by one (1) share of the General Partner (the “Unlimited Share”) without designation of a nominal value and eight hundred forty-one thousand one hundred and fifty-four (841,154) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) without designation of a nominal value.”

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

The Meeting thus requested the undersigned notary to record the following resolutions adopted by the Shareholders represented:

First resolution

The Meeting resolves to remove the nominal value of each existing unlimited shares and of each existing ordinary shares and to subsequently replace them by one (1) share of the General Partner (the “Unlimited Share”) without designation of a nominal value and eight hundred forty-one thousand one hundred and fifty-four (841,154) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) without designation of a nominal value.

Second resolution

The Meeting decides to reduce the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty-six thousand one hundred and fifty-five Euro (EUR 536,155) in order to bring it from its current amount of eight hundred forty-one thousand one hundred and fifty-five Euro (EUR 841,155.-), represented by one (1) share of the General Partner (the “Unlimited Share”) and eight hundred forty-one thousand one hundred and fifty-four (841,154) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) to three hundred and five thousand Euro (EUR 305,000.-), without cancellation of any share, but by way of the reduction of the pair value of each share, and with the purpose to:

(i) absorb the cumulative losses incurred by the Company as of 31 December 2014 in an aggregate amount of two hundred forty-six thousand eight hundred twenty-four Euro and twenty-nine cent (246,824.29),

(ii) establish a special reserve account in the amount of one hundred sixty-three thousand and thirty Euro and seventy-one cents (EUR 163,030.71), which only will be used for the absorption for losses incurred or for the increase of share capital by incorporation of this reserve, and

(iii) to reimburse the shareholders for an amount of one hundred twenty-six thousand three hundred Euro (EUR 126,300.-), in the proportion of their detention in the share capital and under respect of the conditions foreseen by article 69 (2) of the law of the 10th August 1915 on commercial companies.

Third resolution

The Meeting decides to subsequently amend the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall have the following wording:

“ **Art. 5. Capital. 1st paragraph.** The subscribed capital is set at three hundred and five thousand Euro (EUR 305,000.-), represented by one (1) share of the General Partner (the “Unlimited Share”) without designation of a nominal value and eight hundred forty-one thousand one hundred fifty-four (841,154) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) without designation of a nominal value.”

Fourth resolution

The Meeting decides to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the general partner of the Company.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-)

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and on request of the Shareholders, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Shareholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184916;

2) LJ Cresco Holdings II Limited une société constituée sous le droit de l'Ile de Man, ayant son siège social au Commerce House, 1 Bowring Road, Ramsey, Ile de Man IM8 2LQ, enregistrée au Registre des sociétés de l'Ile de Man sous le numéro 007873V;

3) Saltney Holdings Limited, une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social au PO Box 3175, Road Town Tortola, BVI, enregistrée au Registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1781774;

4) Fountain Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A Boulevard Royal L-2449, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195565;

5) Emc2 Fund Ltd une société constituée sous le droit de Commonwealth de Bahamas, ayant son siège social au PO Box SP 63131, Bayside Executive Park, Building no. 1, West Bay Street, Nassau, Bahamas.

toutes ici représentées par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de 5 procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes représentées comme indiquées ci-avant (les Actionnaires) ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société en commandite par actions établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A.» (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190256 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 octobre 2014 sous le numéro 3163. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 Septembre 2015 sous le numéro 2582.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 841.155,- représenté par 1 action de l'associé commandité de la Société d'une valeur nominale de EUR 1,- et 841.154 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune.

- Que les Associés représentant 100 % du capital social de la Société déclarent avoir été informés par avance de l'agenda de l'assemblée générale (l'Assemblée Générale) et avoir renoncé à toute convocation l'Assemblée Générale est ce faisant régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer et décider sur l'agenda suivant:

Agenda:

(1) Suppression de la valeur nominale de l'Action de Commandité et des Actions Ordinaires;

(2) Réduction du capital social de la Société d'un montant total de cinq cent trente-six mille cent cinquante-cinq euros (EUR 536.155,-) afin de le porter de son montant actuel de huit cent quarante et un mille cent cinquante-cinq euros (EUR 841.155) représenté par une (1) action de l'Associé Gérant Commandité (l'«Action de Commandité») ayant une valeur nominal de un euro (EUR 1,-) et de huit cent quarante et un mille cent cinquante-quatre (841.154) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») ayant une valeur nominal de un Euro (EUR 1,-) chacune, à un capital de trois cent cinq mille euros (EUR 305.000,-), sans annulation d'actions mais par la réduction du pair comptable de chaque actions existantes, en vue de:

(i) apurer les pertes reportées du 31 décembre 2014 d'un montant de deux cent quarante-six mille huit cent vingt-quatre euros et vingt-neuf cent (EUR 246.824,29),

(ii) constituer un compte de réserve spécial à hauteur de cent soixante-trois mille trente euros et soixante et onze cents (EUR 163.030,71), dont il ne pourra disposer que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve, et

(iii) rembourser aux actionnaires au prorata de leur détention du capital social, dans les conditions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés, pour un montant de cent vingt-six mille trois cents euros (EUR 126.300,-).

(3) Modification consécutive du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent cinq mille euros (EUR 305.000,-) représenté par une (1) action de l'Associé Gérant Commandité (l'«Action de Commandité») sans désignation de valeur nominal et huit cent quarante et un mille cent cinquante-quatre (841.154) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») sans désignation de valeur nominal.»

(4) Modification du registre d'actions de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société.

L'Assemblée Générale a donc requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes adoptées par les Actionnaires représentés:

Première décision

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale de l'Action de Commandité et des des Actions Ordinaires et en conséquence de les remplacer par une (1) Action de Commandité sans désignation de valeur nominal et huit cent quarante et un mille cent cinquante-quatre (841.154) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominal.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant total de cinq cent trente-six mille cent cinquante-cinq euros (EUR 536.155,-) afin de le porter de son montant actuel de huit cent quarante et un mille cent cinquante-cinq euros (EUR 841.155) représenté par une (1) action de l'Associé Gérant Commandité (l'«Action de Commandité») ayant une valeur nominal de un euro (EUR 1,-) et de huit cent quarante et un mille cent cinquante-quatre (841.154) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») ayant une valeur nominal de un Euro (EUR 1,-) chacune, à un capital de trois cent cinq mille euros (EUR 305.000,-), sans annulation d'actions mais par la réduction du pair comptable de chaque actions existantes, en vue de:

(i) apurer les pertes reportées du 31 décembre 2014 d'un montant de deux cent quarante-six mille huit cent vingt-quatre euros et vingt-neuf cent (EUR 246.824,29),

(ii) constituer un compte de réserve spécial à hauteur de cent soixante-trois mille trente euros et soixante et onze cents (EUR 163.030,71), dont il ne pourra disposer que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve, et

(iii) rembourser aux actionnaires au prorata de leur détention du capital social, dans les conditions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés, pour un montant de cent vingt-six mille trois cents euros (EUR 126.300,-).

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1^{er} paragraphe.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent cinq mille euros (EUR 305.000,-) représenté par une (1) action de l'Associé Gérant Commandité (l'«Action de Commandité») sans désignation de valeur nominal et huit cent quarante et un mille cent cinquante-quatre (841.154) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») sans désignation de valeur nominal.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le registre d'actions de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant commandité de la Société.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française, et à la demande des actionnaires, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte est rédigé au Luxembourg, à la date indiquée au début du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire des actionnaires connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire des actionnaires signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 février 2016. Relation: 2LAC/2016/2912. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071462/223.

(160035115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Real Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 203.665.

—
Rectificatif de l'acte déposé en date du 9 février 2016 (L160024567)

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Albino FERREIRA LOPES, salarié, né à Mortagua (Portugal), le 14 novembre 1979, demeurant à L-1151 Luxembourg, 20, rue Paul Albrecht;

2) Monsieur Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES, salarié, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1^{er} novembre 1985, demeurant à L-1354 Luxembourg, 9, Allée du Carmel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Real Business S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant et de café-bar avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-six euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Albino FERREIRA LOPES, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Madame Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-)

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1638 Senningerberg, 6, route de Trèves.
2. Est nommé à la fonction de gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Albino FERREIRA LOPES, salarié, né à Mortagua (Portugal), le 14 novembre 1979, demeurant à L-1151 Luxembourg, 20, rue Paul Albrecht.
3. Est nommé à la fonction de gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:

- Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES, salarié, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1^{er} novembre 1985, demeurant à L-1354 Luxembourg, 9, Allée du Carmel.

4. Le gérant technique peut engager la Société jusqu'à hauteur de cinq mille euros (EUR 5.000) par sa seule signature. Au-delà de ce montant, la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. FERREIRA LOPES, R. NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016071850/122.

(160035445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Seshat Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.285.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 04 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016071877/13.

(160034963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

RCAF Enduro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016071859/13.

(160035118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Seynaeve Textiles Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.744.150,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 184.307.

In the year two thousand and fifteen on the thirty-first day of the month of December.

Before us, Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting Administratiekantoor Beaume, a company registered under number 14090017, with registered office at 66, Kruisdonk, NL – 6222PH Maastricht, the Netherlands (the “Sole Shareholder”), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 18 December 2015.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The Sole Shareholder declares being the sole shareholder of “Seynaeve Textiles Lux S.à r.l.” a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.307, with a share capital of EUR 15,744,150.- and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 18 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 907 page 43501 on 9 April 2014 (the “Company”).

III. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 25 April 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2144 page 102875 on 13 August 2014.

IV. The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to enact the following resolutions of the Sole Shareholder, in accordance with art. 7.7 and 7.8 of the articles of association of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach to 89D, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, with effect as of 1 January 2016.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4.1 of the articles of association of the Company with effect as of 1 January 2016 which shall then read as follows:

“ 4.1. The registered office is established in Capellen.”

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Administratiekantoor Beaume, une société enregistrée sous le numéro 14090017, ayant son siège social au 66, Kruisdonk, NL – 6222PH Maastricht, Pays-Bas (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 18 décembre 2015.

I. Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être déposé auprès des autorités de l'enregistrement.

II. L'Associé Unique déclare être l'associé unique de «Seynaeve Textiles Lux S.à r.l.» une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.307, ayant un capital social de EUR 15.744.150,- et constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 907 page 43501 du 9 avril 2014 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 avril 2014 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2144 page 102875 du 13 août 2014.

IV. L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions de l'Associé Unique suivantes, conformément à l'article 7.7 et 7.8 des statuts de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 6C, Rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Münsbach au 89D, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 qui devra dorénavant être lu de la manière suivante:

« 4.1. le siège social est établi à Capellen.»

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire de la personne comparaisant qui est connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et lieu de résidence, cette personne ayant signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016071878/82.

(160035158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Sammartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.206.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of January,

Before Us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Generali European Real Estate Investments S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121.362, qualifying as a specialised investment fund subject to the provisions of the Law on Specialised Investment Funds acting for its compartment Generali European Real Estate Investments S.A. - GREF,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of Sammartini S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.206 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 April 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 28 May 2008, number 1302, page 62462. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 July 2008, published in the Mémorial C dated 15 October 2008, number 2520, page 120940.

Such appearing party representing 100% of the corporate capital requires by the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred sixty-four thousand two hundred and six Euro (EUR 564,206.-) so as to raise it from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to five hundred seventy-six thousand seven hundred and six Euro (EUR 576,706.-) by the issue of five hundred sixty-four thousand two hundred and six (564,206) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares").

The Shareholder has subscribed the New Shares and fully paid up by:

- a contribution in cash of an amount of twenty-five thousand five hundred thirty-five Euro and sixty-nine cents (EUR 25,535.69); and

- a contribution in kind of an amount of five hundred thirty-eight thousand six hundred seventy Euro and thirty-one cents (EUR 538,670.31) consisting in an unquestionable, liquid and payable claim (the "Contribution in Kind").

Therefore, an amount of twenty-five thousand five hundred thirty-five Euro and sixty-nine cents (EUR 25,535.69.-) is now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary. The proof of the existence and of the value of the Contribution in Kind has been produced to the Company.

Second resolution

The Shareholder resolves to reduce the Company's share capital by an amount of five hundred forty-five thousand seven hundred and six Euro (EUR 545,706.-) in order to bring it from its current amount of five hundred seventy-six thousand seven hundred and six Euro (EUR 576,706.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by cancellation of five hundred forty-five thousand seven hundred and six (EUR 545,706) shares.

This capital reduction is used to settle the carried forward losses as of 31 December 2015 for an amount of five hundred forty-five thousand seven hundred and five Euro and four cents (EUR 545,705.04). The remaining, being ninety-six cents (EUR 0.96), is repaid to the Shareholder.

Third resolution

The Shareholder resolves to change article 6 of the Articles which shall be read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares of one Euro (1.- EUR) each."

Whereof the present deed is drawn up in Pétange on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le huitième jour de janvier,

Par-devant le soussigné, Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Generali European Real Estate Investments S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.362, fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi sur les fonds d'investissement spécialisé, agissant pour son compartiment Generali European Real Estate Investments S.A. - GREF,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé") de Sammartini S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.206 (la "Société"), constituée en date du 23 avril 2008 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire demeurant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1302, page 62462 en date du 28 mai 2008. Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par à un acte de Maître Paul Bettingen, notaire demeurant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2520, page 120940 en date du 15 octobre 2008.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentant cent pour cent (100%) du capital social a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-quatre mille deux cent et six Euros (EUR 564.206,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cinq cent soixante-seize mille sept cent et six Euros (EUR 576.706,-) par la création de cinq cent soixante-quatre mille

deux cent et six (564.206) nouvelles parts sociales d'une Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales").

L'Associé a souscrit les Nouvelles Parts Sociales et les a entièrement libérées par:

- un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille cinq cent trente-cinq Euros et soixante-neuf centimes (EUR 25.535,69); et

- un apport en nature d'un montant de cinq cent trente-huit mille six cent soixante-dix Euros et trente-et-un centimes (EUR 538.670,31) consistant en une créance incontestable, liquide, et exigible (l'"Apport en Nature").

En conséquence, le montant de vingt-cinq mille cinq cent trente-cinq Euros et soixante-neuf centimes (EUR 25.535,69) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au soussigné. La preuve de l'existence et de l'évaluation de l'Apport en Nature a été produite au soussigné.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quarante-cinq mille sept cent et six Euro (EUR 545.706,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-seize mille sept cent et six Euros (EUR 576.706,-) à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) par annulation de cinq cent quarante-cinq mille sept cent et six (545.706) parts sociales.

Cette réduction de capital est utilisée afin d'apurer les pertes de la Société au 31 décembre 2015 pour un montant de cinq cent quarante-cinq mille sept cent et cinq Euro et quatre centimes (EUR 545.705,04). Le reste, quatre-vingt-seize centimes (EUR 0,96), est remboursé à l'Associé.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessous, l'Associé décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Dont acte, fait et passé à Pétange au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016071891/122.

(160035487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Scaht Architecture & Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 100.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 février 2016.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2016071895/13.

(160035406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

SDO Traders and Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 117A, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 136.884.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le seize février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel Saravia, agent commercial, né le 28 octobre 1972 à Mendoza (Argentine), demeurant 3, rue Emile Verhaeren, F-92210 Saint-Cloud (France),

ici représenté par Monsieur Nico Lorgé, né le 11 novembre 1955, demeurant professionnellement à, 117a, Route de Mersch, L-7432 Gosseldange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumise, ensemble avec ce dernier, aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée «SDO Traders and Services S.à r.l.», société à responsabilité limitée, avec son siège social au 117a, Route de Mersch, L-7432 Gosseldange (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B et au numéro 136.884 (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 827 du 4 avril 2008;

- Que les statuts de ladite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 992 du 17 avril 2012;

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124) chacune, toutes entièrement libérées;

- Que l'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société;

- Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

- A cet effet, l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il a émis un rapport de liquidation, lequel restera annexé au présent acte, et a ainsi requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations selon lesquelles (i) le passif de la Société est réglé et (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. Le liquidateur déclare en outre que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement connus et inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. En conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé et les actifs restants sont transférés au profit de l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Nico Lorgé, né le 11 novembre 1955, demeurant professionnellement à L-7432 Gosseldange, 117a, Route de Mersch, agissant en tant que commissaire à la dissolution;

-Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique en fonction, au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la Société pour l'exécution de leurs mandats;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-7432 Gosseldange, 117a, Route de Mersch;

- Que pouvoir est donné par les présentes à Monsieur Nico Lorgé, prénommé, afin de faire et déposer toutes les déclarations fiscales nécessaires après la clôture de la liquidation, respectivement de recevoir tout remboursement éventuel d'impôt, direct ou indirect.

Le porteur d'une expédition des présentes dispose de tous pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes les formalités relatives aux publications, radiations, ou dépôts en vertu des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Lorgé et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 février 2016. 2LAC/2016/3736. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071899/60.

(160035579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Selp (Delta Spare 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.540.

L'an deux mille seize, le six janvier.

Le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité de droit luxembourgeois SELP (Delta Spare 2) S.à r.l., ayant son siège social au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196540 (la «Société») reçue par acte du notaire instrumentant en date du 14 décembre 2015 (numéro 1670/15 de son répertoire), enregistré le 24 décembre 2015, sous la relation EAC/2015/31132, (l'«Acte»),

une erreur évidente relative au montant du capital social de la société apportée SELP (Delta Spare 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196542 (la «Société Apportée») s'est immiscée dans la rédaction de l'Acte dans la section relative à la description de l'apport. En effet cette section a été formulée erronément comme suit:

Version erronée

«Description de l'apport

Les Parts Apportées consistent en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, représentant cent pourcent (100 %) du capital social de SELP (Delta Spare 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196542 et évaluées à douze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six Euros (EUR 12,579,486).»

Rectificatif

Dans la mesure où le montant du capital social de la Société Apportée est erroné, il y a par conséquent lieu de rectifier le passage précité de l'Acte comme suit:

Version rectifiée qui remplace la version erronée dans la version française

«Description de l'apport

Les Parts Apportées consistent en douze mille six cents (12,600) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, représentant cent pourcent (100 %) du capital social de SELP (Delta Spare 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196542 et évaluées à douze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six Euros (EUR 12,579,486).»

Il y a également lieu de rectifier la version anglaise du passage précité de l'Acte comme suit:

Version rectifiée qui remplace la version erronée dans la version anglaise

“Description of the contribution

The Contributed Shares consist in twelve thousand six hundred (12,600) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing one hundred percent (100 %) of the capital of SELP (Delta Spare 3) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 196542, contributed for a total amount of twelve million five hundred seventy nine thousand four hundred eighty six Euros (EUR 12,579,486).”

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1343. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016071900/53.

(160035454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Space Cargo Unlimited, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 191.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016071910/11.

(160035240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Sub Para Mies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 203.017.

L'an deux mil seize, le dix-huit février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois SUB PARA MIES S.à.r.l. SPF, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.017. La Société a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés une seule fois depuis, à savoir par un acte du 11 janvier 2016, reçu par le notaire instrumentant, et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les associés présents, respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les associés présents respectivement les mandataires des associés représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

- 1) Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 2) Nomination d'un ou de deux liquidateurs;
- 3) Définition des pouvoirs du ou des liquidateurs;
- 5) Fixation de la rémunération du ou des liquidateurs;
- 6) Divers.

Monsieur le Président prend alors la parole et expose que la Société a estimé utile de faire convoquer cette présente assemblée aux fins de soumettre aux associés la question de voter sa dissolution.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite mis au vote, et par des votes séparés les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité, sans abstentions:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé comme liquidateur:

Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, Avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur représentera la Société en toutes circonstances sous sa signature unique.

Quatrième résolution

La rémunération du liquidateur est déterminée à la clôture de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Geiben, C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 février 2016. Relation: 2LAC/2016/3945. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071912/58.

(160035146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Tempus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 149.243.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071920/10.

(160035359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Tempus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 190.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 149.243.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of February,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LSF Tempus Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park- Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 148889, and

B Chateau VII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B122953, together hereafter the "Shareholders",

hereby represented by Mrs. Isabel DIAS, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the 12th and 15th February 2016,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of Tempus Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 65,000.- (sixty-five thousand euro), having its registered office at

Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 149243, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 15 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) under number 2372 dated 4 December 2009, which articles of incorporation have been amended for the last time on 3rd January 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial under number 660 dated 13 March 2014 (the “Company”).

The appearing parties, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 33,150 (thirty-three thousand one hundred fifty) class A shares and 31,850 (thirty-one thousand eight hundred fifty) class B shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, is held by the Shareholders.

B. The Shareholders are represented by proxies so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholders so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 65,000.- (sixty-five thousand euro) to an amount of EUR 190,000.- (one hundred ninety thousand euro) by the creation and issue of 63,750 (sixty-three thousand seven hundred fifty) new class A shares (the “New Class A shares”) and 61,250 (sixty-one thousand two hundred fifty) new class B shares (the “New Class B shares”, and together with the New Class A Shares, the “New Shares”), having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each; subscription and payment of the New Shares by the Shareholders by a contribution in cash for an aggregate amount of EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

2) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 5 of the Company’s articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's subscribed share capital is set at one hundred ninety thousand euro (EUR 190,000.-) represented by one hundred ninety thousand (190,000) shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each, being designated as ninety-six thousand nine hundred (96,900) Class A Shares and ninety-three thousand one hundred (93,100) Class B Shares.”

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 65,000.- (sixty-five thousand euro) to an amount of EUR 190,000.- (one hundred ninety thousand euro) by the creation and issue of 63,750 (sixty-three thousand seven hundred fifty) New Class A Shares and 61,250 (sixty-one thousand two hundred fifty) New Class B Shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Subscription - Payment

All the 63,750 (sixty-three thousand seven hundred fifty) New Class A Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by LSF Tempus Holdings II S.à r.l. and all the 61,250 (sixty-one thousand two hundred fifty) New Class B Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by B Chateau VII S.à r.l., so that the amount of EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LSF Tempus Holdings II S.à r.l. holds 96,900 (ninety-six thousand nine hundred) class A shares of the Company and B Chateau VII S.à r.l. holds 93,100 (ninety-three thousand one hundred) class B shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolved to amend first paragraph of article 5 of the Company’s articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's subscribed share capital is set at one hundred ninety thousand euro (EUR 190,000.-) represented by one hundred ninety thousand (190,000) shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each, being designated as ninety-six thousand nine hundred (96,900) Class A Shares and ninety-three thousand one hundred (93,100) Class B Shares.”

Third resolution

The Shareholders resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800,-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-sept février,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

LSF Tempus Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park- Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148889, et

B Chateau VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122953, ensemble ci-dessous les «Associés»,

ici représentés par Mme Isabel DIAS, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les 12 et 15 février 2016.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de Tempus Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros) ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149243, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2009, publié au Mémorial sous le numéro 2372 du 4 décembre 2009, lesquels statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 3 janvier 2014, publié au Mémorial sous le numéro 660 du 13 mars 2014 (la «Société»).

Les parties comparantes, par leur mandataire, ont déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 33.150 (trente-trois mille cent cinquante) parts de catégorie A et 31.850 (trente et un mille huit cent cinquante) parts de catégorie B, d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, est détenue par les Associés.

B. Les Associés sont représentés en vertu de procurations de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire des Associés et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros) à un montant de EUR 190,000,- (cent quatre-vingt-dix mille euros) par voie de création et d'émission de 63.750 (soixante-trois mille sept cent

cinquante) nouvelles parts de catégorie A (les «Nouvelles Parts de Catégorie A») et 61.250 (soixante et un mille deux cent cinquante) nouvelles parts de catégorie B (les «Nouvelles Parts de Catégorie B») et ensemble avec les Nouvelles Parts de Catégorie A, les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune; souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par les Associés par un apport en numéraire d'un montant global de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euro) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société;

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 5, des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-) représenté par cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), réparties en quatre-vingt-seize mille neuf cents (96.900) Parts de Catégorie A et quatre-vingt-treize mille cent (93.100) Parts de Catégorie B.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros) à un montant de EUR 190.000,- (cent quatre-vingt-dix mille euros) par voie de création et d'émission de 63.750 (soixante-trois mille sept cent cinquante) Nouvelles Parts de Catégorie A et 61.250 (soixante et un mille deux cent cinquante) Nouvelles Parts de Catégorie B, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Souscription - Paiement

Toutes les 63.750 (soixante-trois mille sept cent cinquante) Nouvelles Parts de Catégorie A à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par LSF Tempus Holdings II S.à r.l. et toutes les 61.250 (soixante et un mille deux cent cinquante) Nouvelles Parts de Catégorie B à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par B Château VII S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LSF Tempus Holdings II S.à r.l. détient 96.900 (quatre-vingt-seize mille neuf cents) parts de catégorie A et B Château VII S.à r.l. détient 93.100 (quatre-vingt-treize mille cent) parts de catégorie B de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-) représenté par cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), réparties en quatre-vingt-seize mille neuf cents (96.900) Parts de Catégorie A et quatre-vingt-treize mille cent (93.100) Parts de Catégorie B.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 février 2016. 2LAC/2016/3743. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-
Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016071921/193.

(160035361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

SOM, The Spirit of Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 65, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 192.395.

L'an deux mille seize, le dix-neuf février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Michel RINNEN, diplômé audio engineering (SAE), guitariste (MMS), né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 octobre 1988, demeurant à L-7217 Bereldange, 65, rue de Bridel.

Lequel comparant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "The Spirit of Music S.à r.l.", en abrégé "SOM", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7217 Bereldange, 65, rue de Bridel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 192395, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3945 du 19 décembre 2014.

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est:

- l'exploitation d'un restaurant et/ou tout autre établissement, avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées;
- l'organisation de prestations de musique;
- la prestation de cours d'apprentissage d'instruments de musique;
- la vente de petits articles, bibelots, gadgets en relation avec la musique et la culture rock and roll.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. RINNEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 février 2016. 2LAC/2016/3908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071922/42.

(160035400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

SOM, The Spirit of Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 65, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 192.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016071923/14.

(160035441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Topaz Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.677.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteenth, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourgish entity duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, Registry of Commerce of Luxembourg, under number B 37.974 with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, owning the entire share capital of the Company (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 7 December 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Company Topaz Holding S.à r.l., (a société à responsabilité limitée), with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.677 (the Company), incorporated on 9 May 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1484, page 71211 dated 14 June 2012;

II. That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) each, fully paid up;

III. That the Sole Shareholder owns the totality of shares of the Company;

IV. That the Sole Shareholder approves the report of the manager for the financial year ended on November 15, 2015;

V. That the Sole Shareholder approves the balance sheet and the profit and loss account for the financial year ended on November 15, 2015;

VI. That the Sole Shareholder grants discharge to the sole manager of the Company, from any liabilities for the exercise of his mandate for the financial year ended on November 15, 2015;

VII. That the Sole Shareholder holds all of the shares of the Company and that as Sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

VIII. That the here represented Sole Shareholder appoints Luxembourg Corporation Company S.A., prenamed, as liquidator of the Company and said liquidator, in this capacity declares according to the liquidation accounts of the Company as at 15 November 2015 that all the liabilities of the Company have been paid apart from the liability towards the Sole Shareholder, which the latter hereby confirms to assume, and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; the Sole Shareholder declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed. The Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- IX. That the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled;
- X. That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;
- XI. That the liquidation of the Company is done and finalised;
- XII. That full discharge is granted to the manager of the Company for his mandate;
- XIII. That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Declaration - Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing, he signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Luxembourg Corporation Company S.A., une entité luxembourgeoise constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168677 ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (l'«Associé Unique»).

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 7 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I. Que la Société dénommée Topaz Holdings S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B168.677 (la Société) a été constituée le 9 mai 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1484, page 71211 daté du 14 juin 2012;

II. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille et cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125.-);

III. Que l'Associé Unique, possède la totalité des parts sociales de la Société;

IV. Que l'Associé Unique approuve le rapport de gestion établi par le gérant unique de la Société pour l'année comptable se terminant le 15 novembre 2015;

V. Que l'Associé Unique approuve les comptes annuels de la Société pour l'année comptable se terminant le 15 novembre 2015;

VI. Que l'Associé Unique donne quitus au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat lors l'année comptable se terminant le 15 novembre 2015;

VII. Que l'Associé Unique siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

VIII. Que l'Associé Unique, désigne Luxembourg Corporation Company S.A., précitée, comme liquidateur de la Société, que ce dernier en cette qualité déclare au vu des comptes de liquidation arrêtés au 15 novembre 2015 que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte. L'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

IX. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

X. Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

XI. Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

XII. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour son mandat;

XIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41236. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016071925/120.

(160035872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Triangle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.151.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071929/10.

(160035358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Triangle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 535.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.151.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of February,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Emma Heighton, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 19 February 2016,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Triangle Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 192151 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations (the Memorial) number 3920 on 18 December 2014 (the Company). The articles of association of the Company have been modified several times and for the last time on 7 October 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial number 3317 on 11 December 2015.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 3,944 (three thousand nine hundred forty-four) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 42,250.- (forty-two thousand two hundred fifty euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 493,000.- (four hundred ninety-three thousand euro) to an amount of EUR 535,250.- (five hundred thirty-five thousand two hundred fifty euro) by way of the issuance of 338 (three hundred and thirty-eight) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of EUR 42,369.67 (forty-two thousand three hundred sixty-nine euro and sixty-seven cents) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 42,250.- (forty-two thousand two hundred fifty euro), and (b) to the share premium account for an amount of EUR 119.67 (one hundred nineteen euro and sixty-seven cents);

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 42,250.- (forty-two thousand two hundred fifty euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 493,000.- (four hundred ninety-three thousand euro) to an amount of EUR 535,250.- (five hundred thirty-five thousand two hundred fifty euro) by way of the issuance of 338 (three hundred thirty-eight) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 42,369.67 (forty-two thousand three hundred sixty-nine euro and sixty-seven cents) allocated as explain here after.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 338 (three hundred thirty-eight) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of EUR 42,369.67 (forty-two thousand three hundred sixty-nine euro and sixty-seven cents), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 42,250.- (forty-two thousand two hundred fifty euro), and (b) to the share premium account for an amount of EUR 119.67 (one hundred nineteen euro and sixty-seven cents).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of EUR 42,369.67 (forty-two thousand three hundred sixty-nine euro and sixty-seven cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 535,250.- (five hundred thirty-five thousand two hundred fifty euro), represented by 4,282 (four thousand two hundred eighty-two) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed,

under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf février,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Emma Heighton, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 février 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Triangle Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 192151 et constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 3920 du 18 décembre 2014 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 7 octobre 2015, par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial numéro 3317 du 11 décembre 2015.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 3.944 (trois mille neuf cent quarante-quatre) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 42.250,- (quarante-deux mille deux cent cinquante euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 493.000,- (quatre cent quatre-vingt-treize mille euros) à un montant de EUR 535.250,- (cinq cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros) par voie de création et d'émission de 338 (trois cent trente-huit) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant total de souscription de EUR 42.369,67 (quarante-deux mille trois cent soixante-neuf euros soixante-sept centimes) à être alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 42.250,- (quarante-deux mille deux cent cinquante euros), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de EUR 119.67 (cent dix-neuf euros et soixante-sept centimes);

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 42.250,- (quarante-deux mille deux cent cinquante euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 493.000,- (quatre cent quatre-vingt-treize mille euros) à un montant de EUR 535.250,- (cinq cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros) par voie de création et d'émission de 338 (trois cent trente-huit) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 42.369,67 (quarante-deux mille trois cent soixante-neuf euros soixante-sept centimes) alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 338 (trois cent trente-huit) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de EUR 42.369,67 (quarante-deux mille trois cent soixante-neuf mille soixante-sept centimes), qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 42.250,- (quarante-deux mille deux cent cinquante euros), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de EUR 119.67 (cent dix-neuf euros et soixante-sept centimes).

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 42.369,67 (quarante-deux mille trois cent soixante-neuf euros soixante-sept centimes) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 535.250,- (cinq cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros), représenté par 4.282 (quatre mille deux cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune. »

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 février 2016. 2LAC/2016/3827. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016071930/184.

(160035360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 179.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016071931/11.

(160035409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Trius MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.892.

Les statuts coordonnés au 17/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016071932/12.

(160034914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and fifteen,
on the eighteenth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs Joan-Sophie Kiener-Wegmann, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as special proxy holder of "MD Mezzanine S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 07 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1198 of 12 November 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109 277 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 31 August 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2988 of 30 October 2015;

by virtue of the authority conferred on her by respective resolutions adopted by the board of directors of the Company on 18 August 2015, 10 September 2015, 16 October 2015 and 23 October 2015 an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at twenty million five hundred four thousand three hundred sixty euro (EUR 20,504,360.-) divided into four hundred forty-two thousand six hundred seventeen (442,617) class A1 shares, one million one hundred four thousand eight hundred twenty-one (1,104,821) class A2 shares, four hundred ninety thousand nine hundred eighty-nine (490,989) class A3 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares and two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B3 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.

II. That pursuant to Article SIX (6) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine million nine

hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) of any compartment of the Company and that pursuant to the same Article SIX (6), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article SIX (6) of the Company's Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of four hundred fifty-four thousand forty euro (EUR 454,040.-) by the issuance of four hundred sixty-four (464) new Class A1 shares, sixty-five (65) new Class A2 shares and forty-four thousand eight hundred seventy-five (44,875) new Class A3 shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the existing Class A Shares, and together with a share premium in a total amount of forty-four million nine hundred forty-nine thousand nine hundred sixty euro (EUR 44,949,960.-).

IV. That the board of directors of the Company:

- in its meeting of 18 August 2015 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting for value date 24 September 2015, ten thousand nine hundred five (10,905) new Class A3 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A3 shares in a total amount of ten million seven hundred ninety-five thousand nine hundred fifty euro (EUR 10,795,950.-) by a contribution in cash;

- in its meeting of 10 September 2015 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting for value date 15 September 2015, three hundred fifty-three (353) new class A1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of three hundred forty-nine thousand four hundred seventy euro (EUR 349,470.-) by a virtual contribution and for value date 16 September 2015, sixty-five (65) new class A2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of sixty-four thousand three hundred fifty euro (EUR 64,350.-) by a virtual contribution;

- in its meeting of 16 October 2015 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting for value date 28 October 2015, thirty-three thousand nine hundred seventy (33,970) new Class A3 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A3 shares in a total amount of thirty-three million six hundred thirty thousand three hundred euro (EUR 33,630,300.-) by a virtual contribution and by a contribution in cash;

- in its meeting of 23 October 2015 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting for value date 28 October 2015, one hundred eleven (111) new Class A1 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of one hundred nine thousand eight hundred ninety euro (EUR 109,890.-) by a virtual contribution.

V. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the total amount of FORTY-FIVE MILLION FOUR HUNDRED FOUR THOUSAND EURO (EUR 45,404,000.-) thus being for the capital increase:

- following the class A1 shares issuance the amount of FOUR THOUSAND SIX HUNDRED FORTY EURO (EUR 4,640.-);

- following the class A2 shares issuance the amount of SIX HUNDRED FIFTY EURO (EUR 650.-);

- following the class A3 shares issuance the amount of FOUR HUNDRED FORTY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (EUR 448,750.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of FOUR HUNDRED FIFTY-NINE THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY EURO (EUR 459,360.-) for the class A1 paid up share premium;

- the amount of SIXTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 64,350.-) for the class A2 paid up share premium;

- the amount of FORTY-FOUR MILLION FOUR HUNDRED TWENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EURO (EUR 44,426,250.-) for the class A3 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 6 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

Art. 6. Corporate Capital. "The issued capital of the Company is set at twenty million nine hundred fifty-eight thousand four hundred euro (EUR 20,958,400.-) divided into four hundred forty-three thousand eighty-one (443,081) class A1 shares, one million one hundred four thousand eight hundred eighty-six (1,104,886) class A2 shares, five hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-four (535,864) class A3 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares and two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B3 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares (the "Class

C Shares”). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up”.

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Joan-Sophie Kiener-Wegmann, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de «MD Mezzanine S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 07 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1198 le 12 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 277 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 31 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2988 du 30 octobre 2015;

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date des 18 août 2015, 10 septembre 2015, 16 octobre 2015 et 23 octobre 2015, un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital émis de la Société est fixé à vingt millions cinq cent quatre mille trois cent soixante euros (EUR 20.504.360,-) représenté par quatre cent quarante-deux mille six cent dix-sept (442.617) actions de catégorie A1, un million cent quatre mille huit cent vingt-et-une (1.104.821) actions de catégorie A2, quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-neuf (490.989) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 et deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B3 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'Article SIX (6) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) Actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) quel que soit le compartiment concerné de la Société et qu'en vertu du même Article SIX (6), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital.

III.- Que le conseil d'administration de la Société, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article SIX (6) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de quatre cent cinquante-quatre mille quarante euros (EUR 454.040,-) par l'émission de quatre cent soixante-quatre (464) nouvelles actions de catégorie A1, soixante-cinq (65) nouvelles actions de catégorie A2 et quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze (44.875) nouvelles actions de catégorie A3, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et privilèges que les Actions de Catégorie A existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante euros (EUR 44.949.960,-).

IV.- Que le conseil d'administration de la Société:

- lors de sa réunion du 18 août 2015 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration avec date de valeur 24 septembre 2015, dix mille neuf cent cinq (10.905) nouvelles actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement

d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total de dix millions sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinquante euros (EUR 10,795,950,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 10 septembre 2015 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration avec date de valeur 15 septembre 2015, trois cent cinquante-trois (353) nouvelles actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total de trois cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 349.470,-), par un apport virtuel et avec date de valeur 16 septembre 2015, soixante-cinq (65) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de soixante-quatre mille trois cent cinquante euros (EUR 64.350,-), par un apport virtuel;

- lors de sa réunion du 16 octobre 2015 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration avec date de valeur 28 octobre 2015, trente-trois mille neuf cent soixante-dix (33.970) nouvelles actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A3 d'un montant total de trente-trois millions six cent trente mille trois cents euros (EUR 33.630.300,-), par un apport virtuel et un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 23 octobre 2015 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration avec date de valeur 28 octobre 2015, cent onze (111) nouvelles actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total de cent neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 109,890,-), par un apport virtuel;

V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de QUARANTE-CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE MILLE EUROS (EUR 45.404.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des actions de catégorie A1 la somme de QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS (EUR 4.640,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A2 la somme de SIX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 650,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A3 la somme de QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 448.750,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (EUR 459,360,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A1;

- SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (EUR 64,350,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A2;

- QUARANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 44.426.250,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A3.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'Article 6 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social. «Le capital émis de la Société est fixé à vingt millions neuf cent cinquante-huit mille quatre cents euros (EUR 20.958.400,-) représenté par quatre cent quarante-trois mille quatre-vingt-une (443.081) actions de catégorie A1, un million cent quatre mille huit cent quatre-vingt-six (1.104.886) actions de catégorie A2, cinq cent trente-cinq mille huit cent soixante-quatre (535.864) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 et deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B3 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire soussigné le présent acte.

Signé: J.S. KIENER-WEGMANN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30708. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016066886/211.

(160029517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**Optimal Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Biceps Fitness S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 197.318.

L'an deux mil seize, le dix-sept février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU

1) LINGUAL SOFTWARES LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.303,

ici représentée par Monsieur Paul RETTER, ingénieur, né à Bettembourg le 17 septembre 1958, demeurant à 14, avenue du 10 Septembre, L-2550 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature;

2) Monsieur Dmytro MASLOV, juriste, né à Yenakiyev (Ukraine) le 4 août 1990, demeurant à L-1513 Luxembourg 59, boulevard Prince Félix.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de Biceps Fitness S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2015, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1931 du 30 juillet 2015;

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en Optimal Solutions S.à r.l. et décident de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«La Société prend la dénomination de "Optimal Solutions S.à.r.l.".

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de services informatiques et de services administratifs, tels que notamment, des travaux de bureautique, de secrétariat et d'assistance clientèle.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant favoriser son exercice.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. RETTER, D. MASLOV et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5441. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016070868/54.

(160034298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Infinity Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 166.307.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072239/10.

(160036345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

De Gréngé Jeannot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30 i, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 144.064.

L'an deux mille seize, le dix-sept février.

Par-devant Maître Mireille HAMES, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Jeannot François dit Jeannot LACOUR, employé privé, né à Luxembourg, le 7 septembre 1978 (matricule numéro 1978 09 07 11079), demeurant à L - 8806 Rambrouch, 1, rue de Grevels,

Lequel comparant déclare être le seul associé, respectivement gérant unique de la société à responsabilité limitée «De Gréngé Jeannot S.à.r.l.», (matricule 2009 24 00 078), établie et ayant son siège social à L - 8806 Rambrouch, 1, rue de Grevels, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 257 du 5 février 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 144.064.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première et unique résolution:

Le siège de la société sera transféré à l'adresse suivante L-8506 Redange-sur-Attert, 30 i, rue de Niederpallen.

Dès lors l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Redange-sur-Attert.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jeannot LACOUR, Mireille HAMES.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 19 février 2016. DAC/2016/2612. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt auprès du Registre de Commerce.

Rambrouch, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016071513/38.

(160035690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072240/10.

(160036471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

IKAV EE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 195.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072244/10.

(160036300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Malionias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.500.000,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 138.658.

Extrait de la résolution prise par les associés, en date du 24 février 2016:

- les associés décident de domicilier le siège social de la Société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071135/11.

(160034441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.695.

Extrait des résolutions des associés de la société du 22 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 22 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 22 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016071176/17.

(160034642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.
